Le centre de supervision urbain



En 2024, ce sont 531 caméras fibrées qui filment en permanence l’espace public du territoire intercommunal.

Une cinquantaine de caméras nomades réparties sur l’ensemble du territoire sont raccordées au réseau d’éclairage public de l’agglomération en utilisant cette source d’énergie la nuit et en fonctionnant sur batterie le jour, permettant de manière assez souple et rapide de mettre en place un dispositif ponctue de sécurisation d’une zone précise.



La vidéoprotection est un outil complémentaire aux missions des policiers municipaux et nationaux, elle permet d'intervenir plus rapidement et d'améliorer la gestion des incidents de tous types.

Les caméras seront réparties sur des sites déterminés au préalable avec les acteurs de la sécurité : aux abords des gares, des établissements scolaires et des commerces, dans les centres-villes et les quartiers dits « sensibles ».

L'ensemble des caméras des 15 communes sont visionnées depuis un unique Centre de Supervision Urbain (CSU) situé à Franconville.